



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 juillet 2021 à 19 h
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, Secrétaire d'arrondissement substitut

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19h.

Mot d'ouverture de la mairesse

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil d'arrondissement et aux membres de l'administration.

La mairesse débute en mentionnant les nouveaux aménagements de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles créé par l'organisme La Pépinière Espaces collectifs. Ils en sont à la toute dernière étape de la construction et dans les prochains jours, les citoyens pourront profiter de ce lieu de rassemblement attrayant et original en bordure du fleuve.

Madame Bourgeois annonce que la navette fluviale qui relie Pointe-aux-Trembles au Vieux-Port de Montréal a repris du service cette fin de semaine, et ce jusqu'au 6 septembre. Comme nouveauté, il y a la possibilité de plusieurs types d'abonnements et les titres de transport de carte OPUS permettront également d'emprunter la navette. Le service est gratuit pour les usagers de moins de 11 ans. Suite à la réception de commentaires provenant de citoyens concernant les réservations des places à l'avance sur le bateau, madame Bourgeois indique avoir écrit à l'ARTM à ce sujet, puisque la réservation est un facteur pour assurer le succès de la fréquentation de la navette. Elle déposera une lettre à cet effet au conseil.

La mairesse est heureuse d'annoncer que l'argumentaire de l'arrondissement en faveur de la prolongation du REM dans le quartier de Rivière-des-Prairies a été présenté à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Madame Bourgeois a personnellement participé aux consultations publiques où plusieurs résidents de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles se sont fait entendre. Tous les moyens sont pris pour faire entendre les demandes de bonification du projet actuel. Mme Bourgeois déposera une lettre de la mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, a fait parvenir au ministre des Transports demandant officiellement le prolongement. Des modifications du projet du REM sont attendues pour l'automne et le dossier sera suivi de très près.

Madame Bourgeois mentionne que la sécurisation des quartiers se poursuit dans l'arrondissement avec l'installation, en 2021, d'un nombre record de 78 dos d'âne allongés sur le territoire. Les abords des écoles et des parcs sont priorités. Les écoles François-La Bernade, Denise-Pelletier, Simone-Desjardins et Félix-Leclerc sont notamment visées par le projet. Les travaux débuteront le 12 juillet et se termineront en octobre de cette année.

La mairesse dévoile le projet de trousse de bienvenue destinée aux nouveaux résidents de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Trente-deux commerçants se sont généreusement associés à ce projet pour souhaiter la bienvenue aux citoyens et les inciter à les découvrir. La trousse de bienvenue sera livrée directement à la maison de chaque nouveau propriétaire occupant d'une nouvelle résidence depuis janvier 2021 et la distribution débutera dans les prochains jours.

Madame Bourgeois indique que les démarches pour la concrétisation du projet Espace Rivière se poursuivent. Après la réalisation du plan fonctionnel et technique, le conseil d'arrondissement approuvera ce soir la prise en charge des prochaines étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet. L'ensemble de ces actions sera effectué en concertation avec l'arrondissement.

La mairesse termine en mentionnant que plusieurs citoyens les ont interpellés à l'égard d'un arrêt d'autobus au coin du boulevard Gouin et Ozias-Leduc, en lien avec une interruption du service de la STM. Madame Bourgeois mentionne avoir discuté avec le Président de la STM afin de trouver une solution rapide pour que le service puisse reprendre. À cet effet, le service a repris aujourd'hui depuis 12 h 30. De plus, cette nuit, l'arrondissement va procéder au marquage de ligne et asphaltage afin que le lieu soit accessible.

CA21 30 07 0203

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juillet tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA21 30 07 0204

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 01 juin 2021, à 19h.

ADOPTÉ

10.03

CA21 30 07 0205

**PRENDRE ACTE - DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - DATÉ - 11 JUIN 2021 -
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT - CONCERNANT - DOSSIER DÉCISIONNEL -
CONSIGNÉE - PROCÈS -VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - TENUE 22 AOÛT 2019 -
RÉFÉRENCE 1194281030**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

Que la secrétaire d'arrondissement substitut dépose, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), une copie du procès-verbal de correction signé le 11 juin 2021, concernant le dossier décisionnel numéro 1194281030, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 août 2019, visant à :

- Remplacer les montant « 327 000 \$ » par le montant « 327 790 \$ » qui se trouve dans le sommaire et l'intervention financière du dossier décisionnel 1194281030;

- Remplacer le certificat de fonds de l'intervention financière.

ADOPTÉ

10.04 1194281030

Période de questions et commentaires du public

- Une question concernant la qualité de l'air.
- Une question sur la circulation sur la rue Maurice-Séguin.
- Une question sur le parc à chien au parc Pasquale-Gattuso.
- Une question concernant le non-respect du zonage pour la résidence Bellerive.
- Une question concernant une plainte à la Police sur une fête extérieure.
- Une question sur les gardiens de parcs aux parcs du Chevalier-Cuivré et André-Corbeil-dit-Tranchemontagne.
- Une question concernant les travaux au coin du boulevard Gouin et de Trefflé-Berthiaume.
- Une question sur la signalisation sur Gouin entre la 87^e Avenue et Trefflé-Berthiaume.
- Une question concernant le retrait des murs de soutènement sur Jules-Helbronner.
- Une question sur le stationnement et la circulation à la Plage de l'Est.
- Une question concernant la voie réservée sur la rue Sherbrooke.
- Une question sur l'ajout d'un panneau arrêt sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste au coin de La Gauchetière.
- Une question concernant la possibilité d'assister sur place ou via un média interactif au conseil d'arrondissement
- Une demande de suivi concernant les dos d'ânes.
- Une question concernant les avancements pour la zone de 3 mètres entre la 94^e avenue et la rue Jules-Helbronner.

Période de commentaires des membres du conseil

Monsieur le conseiller Gilles Déziel annonce que l'arrondissement est fier de dévoiler le nom que prendra le futur parc linéaire de la friche ferroviaire : le parc de la Traversée! La proposition choisie est celle du jeune pointelier Arthur Bourdon, l'une des 78 suggestions reçues dans le cadre du concours. Dans sa candidature, il expliquait le choix du nom du parc de la traversée parce qu'on le traverse pour aller à l'école et qu'il traverse le quartier. Les jurys l'ont choisi pour la sonorité poétique du nom, sa simplicité, son lien évident avec la fonction du parc. Il remercie Costa Sports et Canadian Tire pour les prix de participation octroyés et remercie les jeunes d'avoir participé en si grand nombre.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà annonce que l'Italie a gagné le match contre l'Espagne en demi-finale pour la coupe Euro. Ceci permet de transformer Rivière-des-Prairies en « petite Italie » et on peut dorénavant la nommée la petite Italie de l'Est de Montréal. Monsieur Rapanà demande quand l'administration va mettre en place les gardiens de terrain de soccer afin de s'assurer l'utilisation des terrains au détenteur des permis. En terminant, monsieur Rapanà souhaite un bon été à tous et à toutes.

Madame la conseillère Lisa Christensen annonce que l'arrondissement propose une offre nautique jamais vue afin de mettre le fleuve et la rivière à l'honneur. Location d'embarcations en pratique libre, initiation au kayak de mer, voile-aviron, initiation à la pêche et croisières sur le fleuve : autant d'activités variées axées sur la sécurité, l'accessibilité, la nature et le plaisir. De plus, la programmation de la Vague estivale se poursuit avec de très belles activités pour tous les goûts. Elle invite les citoyens à jeter un coup d'oeil à la programmation sur le site Web de la Ville et sur nos réseaux sociaux. Elle termine en souhaitant un bon été à tout le monde.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine félicite à son tour l'équipe d'Italie et leur souhaite une meilleure des chances pour la finale. De plus, elle souhaite que les Canadiens gagnent le 5^e match de ce soir afin qu'il remporte la coupe Santley. Elle aborde ensuite dans le même sens que M. Rapanà, au sujet des terrains de soccer synthétique. Ces terrains appartiennent à tous les citoyens, mais les clubs sportifs ont des permis qui sont octroyés pour nos jeunes pour leur développement sportif. Elle affirme qu'il faut trouver une solution et permettre aussi à d'autres citoyens de pratiquer ce sport.

Elle remercie l'arrondissement et la direction concernée pour la réfection en cours au terrain de basketball du parc Armand Bombardier. Elle invite les citoyens à admirer et à découvrir la station, le Jardin des Espoirs tout l'été au parc Zotique-St-Jean à Rivière-des-Prairies. Cette station fait partie du parcours du nouveau Circuit découverte du Vieux Rivière-des-Prairies. Elle souhaite un bel été à tous.

Monsieur le conseiller Richard Guay nous rappelle la tenue de la Semaine de prévention de la noyade qui a lieu du 18 au 24 juillet. Il rappelle les différents messages de prévention, dont la thématique de 28^e semaine de prévention de la noyade qui est « la noyade est évitable ». Il énumère et demande le respect des principales consignes. Il ajoute que tous les propriétaires de piscine devront suivre la nouvelle réglementation provinciale des piscines résidentielles qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2021.

L'information concernant la réglementation se trouve soit à la municipalité ou via le site Québec.ca/piscine résidentielle.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce que dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» l'arrondissement a déployé de nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble de ses rues locales ainsi que sur certaines artères. Il est prévu d'abaisser la vitesse permise à 30 km/h sur les rues locales; et à 40 km/h dans les secteurs industriels. Pour ce qui est du réseau artériel principal, les limites de vitesse actuelles y seront maintenues. De plus, la limite de vitesse dans le segment du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et la rue Sherbrooke Est, demeure fixée à 50 km/h. Avec cette décision, le conseil d'arrondissement concrétise son engagement à prendre tous les moyens pour éviter les décès et les blessures graves et pour améliorer la sécurité des déplacements sur son territoire, en visant notamment à modifier les comportements des automobilistes en lien avec la vitesse.

Elle invite les nouveaux arrivant à consulter les sites info collecte et leur rappelle que s'ils ont un animal de compagnie ils doivent posséder un permis valide pour leur animal et doit porter sa médaille en tout temps. L'animal doit être stérilisé et micropucé. De plus, il est interdit de pêcher, se baigner ou faire baigner un animal dans un lac, un étang ou autre endroit du domaine public à moins qu'il y ait une signalisation qui le permettrait.

Dépôt de documents

Dépôt de documents par la mairesse madame Caroline Bourgeois concernant le REM de l'Est.

Dépôt d'un document par la mairesse madame Caroline Bourgeois concernant les titres de transport pour la navette fluviale reliant Pointe-aux-Trembles au Vieux-Port.

Dépôt d'un document par le conseiller monsieur Giovanni Rapanà concernant les terrains de soccer.

Dépôt d'une pétition et de photos par la conseillère madame Nathalie Pierre-Antoine concernant le parc canin au parc Pasquale-Gattuso.

CA21 30 07 0206

DÉPÔT - RAPPORT FINAL - ÉTUDE DE FAISABILITÉ - IMPLANTATION - PÔLE D'INNOVATION EN AGRICULTURE URBAINE À RDP-PAT - DÉPÔT À LA CMM

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De déposer au conseil d'arrondissement, le rapport final relatif à l'Étude de faisabilité pour l'implantation d'un pôle d'innovation en agriculture urbaine à RDP-PAT, en vue du dépôt à la CMM

ADOPTÉ

12.01 1211528016

CA21 30 07 0207

APPROBATION - RECONNAISSANCE - UN - ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES -PÉRIODE - 6 JUILLET 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2023 - ÉDICTION -ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(RCA20-30098)-004

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la reconnaissance de l'organisme Village de Noël de Montréal et de lui attribuer la catégorie C.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-004, modifiant l'annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) numéro RCA20-30098, tel qu'amendé, à cet effet.

ADOPTÉ

12.02 1214561008

CA21 30 07 0208

APPROBATION - RECONNAISSANCE - UN - ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES -PÉRIODE - 6 JUILLET 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2023 - ÉDICTION -ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(RCA20-30098)-005

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver la reconnaissance de l'organisme *Les Ballons intensifs* et de lui attribuer la catégorie C.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-005, modifiant l'annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) numéro RCA20-30098, tel qu'amendé, à cet effet.

ADOPTÉ

12.03 1214561010

CA21 30 07 0209

OCTROI - CONTRAT - TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS - TRAVAUX DE D'AMÉNAGEMENT - JEU D'EAU - PARC SAINT-VALÉRIEN - AUTORISATION - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC21-04 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Terrassement Limoges et fils, le contrat pour des travaux d'aménagement d'un jeu d'eau au parc Saint-Valérien, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 389 357,65 \$ taxes incluses. Appel d'offres public PARC21-04 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 432 293,42 \$ contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1216183005

CA21 30 07 0210

OCTROI - CONTRAT - GRÉ À GRÉ - ENTREPRISE ARBOPLUS INC - TRAVAUX - ÉLAGAGE D'ARBRES DE RUE - ARRONDISSEMENT - AUTORISATION - DÉPENSE - CONTRAT GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC.SP21-02

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat gré à gré à l'entreprise Arboplus inc., au montant de 80 758.44 \$ taxes incluses pour des travaux d'élagage d'arbres de rues dans l'arrondissement, contrat de gré à gré PARC SP21-02 (1 offre de service);

D'autoriser une dépense de 92 872.21 \$ contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1216183006

CA21 30 07 0211

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - COMPAGNIE ULTIME SÉCURITÉ LEADER PROTECTION - POUR - SERVICES DE SÉCURITÉ - POUR - BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POUR - PÉRIODE - 27 AOÛT 2021 AU 23 JUIN 2022 - DEMANDE - PRIX NUMÉRO 1478708 (5 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Ultime Sécurité Leader Protection pour le service de deux agents de sécurité pour la bibliothèque de Rivière-des-Prairies pour la période du 27 août 2021 au 23 juin 2022 (demande de prix numéro 1478708);

D'autoriser à cet effet une dépense maximum de 81 306,64 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1214561009

CA21 30 07 0212

OCTROI - CONTRAT - AXIA SERVICES - SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER - BIBLIOTHÈQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - BIBLIOTHÈQUE POINTE-AUX-TREMBLES - AINSI - MAISON DE LA CULTURE POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DU 1ER AOÛT 2021 AU 31 JUILLET 2024 - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 21-18724 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer, au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie AXIA SERVICES, le contrat pour les services d'entretien ménager à la bibliothèque Rivière-des-Prairies, à la bibliothèque Pointe-aux-

Trembles ainsi qu'à la Maison de la culture Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission soit pour un montant de 493 958,65 \$ taxes incluses pour la période du 1er août 2021 au 31 juillet 2024 - Appel d'offres public 21-18724 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 493 958,65 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

De procéder à une évaluation de rendement de la compagnie AXIA SERVICES;

ADOPTÉ

20.04 1214561011

CA21 30 07 0213

OCTROI - TROIS - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES - CADRE - PROGRAMME - D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ILE DE MONTRÉAL (PALIM), VOLET CAMPS DE JOUR 2021 - AU LOISIRS COMMUNAUTAIRES LE RELAIS DU BOUT - À L'ÉQUIPE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES (É.R.D.P.) - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - APPROBATION - CONVENTIONS - CONTRIBUTION FINANCIÈRE À CET EFFET

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière totale de 18 238 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM), volet camps de jour 2021.

Loisirs communautaires le Relais du Bout	9 507 \$
Équipe Rivière-des-Prairies (E.R.D.P.)	8 149 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	582 \$

D'approuver les projets de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et les trois organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1213353001

CA21 30 07 0214

OCTROI - UNE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - ORGANISME JEUNES MARINS URBAINS - AFIN - SOUTENIR - RÉALISATION - PROJET - CAMP DE VOILE-AVIRON - REDONNE TON FLEUVE AUX SUIVANTS - POUR - JEUNES ÂGÉS - ENTRE - 12 ET 17 ANS - PÉRIODE ESTIVALE 2021 - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION À CET EFFET - APPROUVER - VIREMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 000 \$ à l'organisme Jeunes Marins Urbains afin de soutenir la réalisation du projet Camp de voile-aviron - *Redonne ton fleuve aux suivants* pour des jeunes âgés entre 12 et 17 ans, durant la période estivale 2021;

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1218559002

CA21 30 07 0215

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - ORGANISME - LE VILLAGE DE NOËL DE MONTRÉAL - POUR - RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT "LA GUINGUETTE DU VILLAGE" - APPROUVER - PROJET DE CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 15 000 \$ à l'organisme Village de Noël de Montréal afin de réaliser le projet événementiel "La Guinguette du Village";

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1219194001

CA21 30 07 0216

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - À LA MAISON DES JEUNES - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - AFIN - RÉALISER - PROJET JEUNESSE EN SÉCURITÉ - PÉRIODE - 7 JUILLET AU 14 DÉCEMBRE 2021 - CADRE - PROJET - PRÉVENTION DE LA VIOLENCE COMMISE ET SUBIE CHEZ LES JEUNES 2021 - APPROUVER - PROJET - CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 35 063,80 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies afin de réaliser le projet Jeunesse en sécurité pour la période du 7 juillet au 31 décembre 2021 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ

20.08 1214561006

CA21 30 07 0217

AUTORISER - DÉPENSE ADDITIONNELLE - POUR - CONTINGENCES - DANS - CADRE - CONTRAT DE CONCEPTION, FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE QUAIS FLOTTANTS - DANS - DIVERS PARCS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 20-18119 (PARC20-09)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 79 856,58 \$ taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat octroyé à Deric Construction inc, pour la conception, fourniture et mise en place de quais flottants dans divers parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Appel d'offres numéro 20-18119;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.09 1204281044

CA21 30 07 0218

RENOUVELER - CONVENTION DE BAIL - VILLE - LOUE - DU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL - ESPACES - SITUÉS - 10950, BOULEVARD PERRAS - PAVILLON 3 - MONTRÉAL - SUPERFICIE DE 9 688 PI² - BESOINS - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - RELOCALISER - EMPLOYÉS COLS BLEUS - SIX MOIS - 17 AOÛT 2021 AU 16 FÉVRIER 2022 - BATIMENT 8202 - AUTORISER - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la convention bail par laquelle la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et service sociaux de l'Est-de-l'île-de-Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme de six mois, soit du 17 août 2021 au 16 février 2022 pour un montant de 54 304,98 \$ (bâtiment 8202);

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 54 304,98 \$ et approuver des virements de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.10 1204939002

CA21 30 07 0219

APPROUVER - PROJET DE BAIL - VILLE - LOUE - DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARTHE - PÉRIODE - SOIXANTE MOIS - À COMPTER - 1ER JUILLET 2021 - LOCAUX - SITUÉ - SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE - 7580, BOUL. GOUIN EST - À DES FINS COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS - MOYENNANT - LOYER - SELON LES TERMES ET CONDITIONS - PRÉVUS - PROJET DE BAIL - OUVRAGE 8668-001

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marthe pour une période de soixante (60) mois, à compter du 1er juillet 2021, des locaux de 414 m², au sous-sol de l'immeuble situé au 7580, boul. Gouin Est, à des fins communautaires et de loisirs, moyennant un loyer total de 115 920 \$ exonéré de TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Ouvrage 8668-00;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

20.11 1215941003

CA21 30 07 0220

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC21-10 - JARDINS COMMUNAUTAIRES - TRAVAUX DE MISE À NIVEAU 2021

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite au processus d'appel d'offres public PARC21-10 pour l'exécution des travaux de mise à niveau des jardins communautaires et divers aménagements à cinq des six jardins communautaires sur le territoire.

ADOPTÉ

20.12 1216183007

CA21 30 07 0221

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO IMM21-06 - TRAVAUX DE TRANSFERT DE CHARGE ÉLECTRIQUE - COMPLEXE ST-JEAN-VIANNEY

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite au processus d'appel d'offres sur invitation IMM21-06 pour l'exécution des travaux de transfert de charge électrique des deux gymnases du collège Saint-Jean Vianney vers le complexe sportif.

ADOPTÉ

20.13 1217288004

CA21 30 07 0222

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - MAI 2021 - MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 1ER AU 28 MAI 2021 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE - MAI 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de mai 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 1er au 28 mai 2021;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités et le dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de mai 2021.

ADOPTÉ

30.01 1212468007

CA21 30 07 0223

ACCEPTER - OFFRE DU SERVICE - DE LA CULTURE ET DU SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE - AUTORISER - EN VERTU - PREMIER ALINÉA - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, C. C-11.4) - CONSEIL MUNICIPAL - PRENDRE EN CHARGE - DIFFÉRENTES ÉTAPES - CONCERNANT - TRAVAUX - DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION - PROJET ESPACE RIVIÈRE

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de service du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière;

D'approuver la délégation de pouvoir au conseil municipal pour la prise en charge des différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet Espace Rivière, par exemple le concours pluridisciplinaire, l'octroi du contrat professionnel aux lauréats ainsi que l'octroi des contrats de construction.

ADOPTÉ

30.02 1213179001

CA21 30 07 0224

AUTORISER - SERVICE - AFFAIRES JURIDIQUES - À INTENTER - TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES - Y COMPRIS - RECOURS À L'INJONCTION - DEVANT - COUR SUPÉRIEURE - DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL - POUR - FAIRE ASSURER - RESPECT - RÉGLEMENTATION MUNICIPALE - 14536, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT l'activité générée par l'établissement d'hébergement dérogatoire est en fracture nette avec celle observée antérieurement par l'exercice de l'usage spécifiquement autorisé sur les lieux;

CONSIDÉRANT l'absence de collaboration du propriétaire de l'immeuble pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT les effets négatifs majeurs de cet usage dérogatoire pour le voisinage et pour la clientèle vulnérable occupant les chambres;

CONSIDÉRANT QU'une cellule de gestion de crise a dû être mise sur pied sous la coordination du CIUSSS de l'Est-de-l'île de Montréal et que de nombreuses interventions policières ont dû être réalisées à cette adresse dans les derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement souhaite faire respecter la réglementation municipale en vigueur,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale au 14 536, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 456 323 du cadastre du Québec, district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

30.03 1216425002

CA21 30 07 0225

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 11221 RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, - CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL-COLOMBO - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder deux contributions financières totalisant la somme de 700 \$ aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

Organisme	Projet	Montant
Chevaliers de Colomb Conseil 11221 Rivière-des-Prairies	Agenda 2021-2022	200 \$
Club Optimiste Montréal-Colombo	Tournoi de golf - 40e anniversaire.	500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1213997007

CA21 30 07 0226

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30098-2

Monsieur Gilles Déziel conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA20-30098-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice 2021) (RCA20-30098, tel que modifié) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.

40.01 1217585001

CA21 30 07 0227

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-30098-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE 2021) (RCA20-30098, TEL QUE MODIFIÉ) - AUTORISER - AMINISTIE - FRAIS DE RETARD - ABONNÉ.E.S. - BIBLIOTHÈQUE DE MONTRÉAL - EN DATE - 6 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA20-30098-2 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice 2021) (RCA20-30098, tel que modifié) ».

D'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

ADOPTÉ

40.02 1217585001

CA21 30 07 0228

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 8 AU 23 JUIN 2021 - DÉROGATION MINEURE - 7015, BOULEVARD GOUIN - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat de bonne tenue de la consultation écrite tenue du 8 au 23 juin 2021 relativement à la demande de dérogation mineure pour le 7015, boulevard Gouin - District de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.03 1213469012

CA21 30 07 0229

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 8 AU 23 JUIN 2021 - DÉROGATIONS MINEURES - 12703, AVENUE NICOLAS-DOUCET - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat de bonne tenue de la consultation écrite tenue du 8 au 23 juin 2021 relativement aux demandes de dérogations mineures pour le 12703, avenue Nicolas-Doucet - District de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.04 1215270010

CA21 30 07 0230

DÉROGATION MINEURE - 7015, BOULEVARD GOUIN EST - LOT 5 831 671 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 4 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 95 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à un projet de transformation d'un bâtiment résidentiel situé au 7015, boulevard Gouin Est, sur le lot 5 831 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 27 mai 2021, afin de :

- Permettre les travaux visant l'agrandissement de certains logements à même l'espace des balcons centraux existants malgré que ces transformations seront en porte-à-faux sur 1,56 mètre par rapport à la fondation plutôt qu'à un maximum de 0,75 mètre par rapport à la fondation tel que prescrit par le tableau de l'article 115 du règlement de zonage (RCA09-Z01).

Le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3002845295.

ADOPTÉ

40.05 1213469012

CA21 30 07 0231

DÉROGATIONS MINEURES - 12703, AVENUE NICOLAS-DOUCET - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 4 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogations mineures quant aux articles 134 et 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement à l'emplacement d'une piscine hors terre et d'un bâtiment complémentaire projetés au 12703, avenue Nicolas-Doucet, dans le district de Rivière-des-Prairies, afin de :

- Permettre l'implantation d'une piscine hors terre à une distance minimale d'une voie publique qui varie de 1 à 1,5 mètre, plutôt que de 4,5 mètres, tel qu'exigé à l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).
- Permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire dont la marge de recul arrière minimale est de 1,5 mètre, plutôt que de 4,5 mètres, tel qu'exigé à l'article 134 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Le tout, tel qu'illustré sur le plan d'implantation préparé par monsieur Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, en date du 26 mai 2021, minute 3859.

ADOPTÉ

40.06 1215270010

CA21 30 07 0232

PIIA - 1300, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE, SUITE 122 - LOT 5 646 829 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 4 juin 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 166 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'affichage d'un bâtiment commercial situé au 1300, boulevard Saint-Jean-Baptiste, suite 122, sur le lot portant le numéro 5 646 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

Les travaux sont présentés sur les plans déposés à la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 1^{er} juin 2021;

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002897014.

ADOPTÉ

40.07 1210394004

CA21 30 07 0233

PIIA - 7551, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - LOT 1 058 571 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à la séance du 4 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation de trois enseignes pour bâtiment commercial situé au 7551, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 1 058 517 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

D'approuver les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 mai 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002856054.

ADOPTÉ

40.08 1210394005

CA21 30 07 0234

PIIA - 8601, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - LOT 2 365 899 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 4 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'enseignes au sol pour une industrie situés au 8601, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 2 365 899, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

D'approuver les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 27 mai 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002709874.

ADOPTÉ

40.09 1213469010

CA21 30 07 0235

PIIA - 7015, BOULEVARD GOUIN EST - LOT 5 831 671 - DISTRICT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 4 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 90, 130 et 184 des sections 12, 18 et 27 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à l'agrandissement du bâtiment résidentiel comportant 15 étages situé au 7015, boulevard Gouin Est, sur le lot 5 831 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

Les modifications sont illustrées sur les documents soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 27 mai 2021.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Panneau d'aluminium	Murs extérieurs	Panfab	Bleu ardoise (peinture Vicwest qc 16067) /PS-200 Standard
Aluminium	Cadres des portes et fenêtres	Fenomax	Bleu ardoise (peinture Vicwest qc 16067)

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3002845177.

ADOPTÉ

40.10 1213469011

CA21 30 07 0236

PIIA - 12200, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - LOT 4 967 470 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Monsieur le conseiller Richard Guay déclare son intérêt sur ce dossier.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 23 juin 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 de Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009, tel que modifié), de même qu'à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), les plans relatifs à l'agrandissement du bâtiment commercial autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-96, situ é au 12200, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 4 967 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de la Pointe-aux-Prairies, à savoir :

- L'implantation de l'agrandissement est illustrée sur le *projet d'implantation* préparé par l'arpenteur géomètre, Monsieur Jean-Luc Léger, en date du 19 décembre 2020, minute 28715,
- L'aménagement est illustré sur le plan *Aménagement extérieur* préparé par l'architecte paysagiste, Monsieur Jacques Parent, soumis est estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 18 juin 2021.
- Les matériaux et les couleurs, de même que l'apparence du bâtiment sont illustrés sur les élévations et la perspective déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 16 juin 2021.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation portant le numéro 3002698695.

ADOPTÉ

40.11 1213469013

CA21 30 07 0237

PIIA - 12150, RUE SHERBROOKE EST - LOT PROJETÉ NUMÉRO 6 381 977 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 23 juin 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 de Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009, tel que modifié), les plans relatifs à l'implantation, l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet visant l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 12150, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté numéro 6 381 977 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, à savoir :

- Le traitement de l'apparence du bâtiment et les matériaux de parements extérieur sont présentés sur les élévations, les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 mai 2021.
- L'aménagement du terrain est illustré sur les plans d'aménagement préparé par l'architecte paysagiste, madame Julie Bélanger, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 juin 2021.
- L'implantation du bâtiment est illustrée sur le *plan d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pascal Guilbault, minute 11137, en date du 18 juin 2021.

Le tout, aux fins d'émissions de la demande de permis de transformation portant le numéro 3002905054.

ADOPTÉ

40.12 1213469014

CA21 30 07 0238

PIIA - 13301, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 23 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), de deux enseignes commerciales pour une entreprise située au 13301, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 505 481, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Les enseignes sont illustrées sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 22 juin 2021.

ADOPTÉ

40.13 1216425003

CA21 30 07 0239

PIIA - 13600, RUE SHERBROOKE EST - LOT 1 155 421 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 23 juin 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 172 de la section 25 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour le projet visant l'approbation des plans relatifs à l'installation de nouveaux équipements pétroliers et d'une nouvelle marquise, pour un poste d'essence situé au 13600, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 155 421, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3002962794 - District de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans préparés par la firme de consultants « MISENCAD », validés par monsieur Jonathan Chevalier, technologue, et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 21 juin 2021.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3002962794.

ADOPTÉ

40.14 1218238004

CA21 30 07 0240

PIIA - 13600, RUE SHERBROOKE EST - LOT 1 155 421 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 23 juin 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 172 de la section 25 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour le projet visant l'approbation des plans relatifs à l'installation d'enseignes pour un poste d'essence situé au 13600, rue Sherbrooke Est, sur le lot numéro 1 155 421, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002899634 - District de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans préparés par la firme « Enseignes Pâtisson » et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 21 juin 2021.

D'émettre une recommandation relative à la réalisation d'un aménagement paysager comme condition d'obtention de l'autorisation d'affichage, par la plantations d'arbustes sur les bandes végétales existantes aux abords des voies d'accès au site et en pieds du pylône des enseignes au sol en vue de masquer la fixation de la structure et de valoriser cette partie d'intersection de la rue Sherbrooke Est et de la 40e Avenue.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002899634.

ADOPTÉ

40.15 1218238005

CA21 30 07 0241

APPROBATION - PROGRAMMATION - AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES -POINTE-AUX-TREMBLES - POUR - ANNÉE 2021 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION - DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005B** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002B** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003B** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance

numéro **OCA21-(P-3)-001B** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.16 1213163002

CA21 30 07 0242

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-008 - AUTORISANT - ENLÈVEMENT - ZONE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 15637, RUE VICTORIA - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-008, autorisant le retrait d'une zone de débarcadère réservée pour personnes à mobilité réduite face à l'entrée principale du 15637, rue Victoria, district de La Pointe-aux-Prairies.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.17 1214281022

CA21 30 07 0243

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(C-4.1)-007 - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 540, 26E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-007, autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur une distance d'environ 5,5 mètres, le plus près possible du 540, 26e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée .

ADOPTÉ

40.18 1214281023

CA21 30 07 0244

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA21-(RCA09-Z01)-004 - AUTORISANT - AFFICHAGE - PANNEAUX PUBLICITAIRES - CERTAINS SITES - DANS L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA21-(RCA09-Z01)-004 vertu du règlement RCA09-Z01, article 315, autorisant exceptionnellement l'affichage des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.19 1216239001

CA21 30 07 0245

TITULARISATION - TROIS - EMPLOYÉS AUXILIAIRES - COLS BLEUS - PERMANENCE - EMPLOI - CADRE - REMPLACEMENT - TROIS - EMPLOYÉS TITULAIRES - VILLE DE MONTREAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de trois employés auxiliaires cols bleus, matricules 100196042, 100125720 et 100118679 en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de trois employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1212569002

CA21 30 07 0246

NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par Monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Benoît Pelland, directeur des services administratifs et du greffe, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut, à compter du 7 juillet 2021.

ADOPTÉ

51.01 1214860005

CA21 30 07 0247

DÉPOSER - COMITÉ EXÉCUTIF - BILAN ANNUEL - DÉPENSES - 31 DÉCEMBRE 2020 - RAPPORT DE L'EXERCICE DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - 15 MARS 2021 - AINSI - RAPPORT SEMESTRIEL D'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE - MARS 2021 -RELATIFS - EXERCICE DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES - CONCERNANT - GESTION - MATIÈRES RÉSIDUELLES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2020, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 mars 2021 et le rapport semestriel dévolution budgétaire de mars 2021.

ADOPTÉ

60.01 1217960011

CA21 30 07 0248

LEVÉE - SÉANCE

À, 20 h 38,

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut